



Groupe Socialiste du Sénat

COMMUNIQUE de PRESSE

Paris, 31 Janvier 2012

**La majorité sénatoriale améliore le projet de Loi sur
le 11 novembre,
journée d'hommage aux « Morts pour la France »**

La Commission mixte paritaire a adopté, ce jour, le texte amélioré et voté par le Sénat permettant que chaque 11 novembre, jour anniversaire de l'armistice de 1918, soit rendu hommage à l'ensemble des « Morts pour la France ». Grâce à l'amendement du sénateur Alain NERI, soutenu par le groupe socialiste du Sénat, cet hommage ne se substituera pas pour autant aux autres journées de commémorations nationales.

Le 11 novembre, jour de « commémoration de la victoire et de la Paix » deviendra désormais aussi un jour de mémoire pour l'ensemble des morts pour la France, qu'ils soient civils ou militaires, qu'ils aient périés dans des conflits actuels, anciens, ou au cours d'opérations extérieures. En modifiant le texte initial pour permettre que toutes les cérémonies et journées d'hommage spécifiques soient maintenues, la majorité sénatoriale a veillé à que la mémoire ne s'efface pas.